
Passage à l'ordre du jour, après audition des comités de marine et des colonies, sur les réclamations du citoyen Morillon, ancien soldat du régiment colonial de l'île de France, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Passage à l'ordre du jour, après audition des comités de marine et des colonies, sur les réclamations du citoyen Morillon, ancien soldat du régiment colonial de l'île de France, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 101;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39168_t1_0101_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

le sol de la République française que les géants de la liberté.

« A vous seuls, citoyens représentants, il était sans doute réservé de rendre le culte de nos âmes à la pureté de leur élan vers l'Être suprême. A vous seuls il était réservé de réparer les forfaits du despotisme royal et nobiliaire sous lequel la nation française s'était laissé asservir. A vous seuls il était réservé de créer des lois également puissantes contre les trésors du riche et contre la misère du pauvre. A vous seuls enfin il était réservé d'apprendre aux tyrans ce que valent, ce que peuvent des hommes libres.

« Mais, citoyens représentants, ce n'est pas assez d'avoir tracé aux Français le chemin de la liberté et du bonheur, il faut encore diriger leurs pas et ne les abandonner que lorsqu'ils seront parvenus à briser les poignards des assassins couronnés qui les entourent.

« Salut et fraternité.

« Les membres composant le comité de surveillance de Moulon-sur-Marne.

« BOULHÉ, président; R. MARIOTTE; Charles CALOT; SEMAINE; LAMBINNET; BARBILLON Painé; VITERNE; N. CHAFFAUT; B. BOURDELOYE.

La Convention nationale, après avoir ouï ses comités de marine et des colonies, sur les réclamations de Pierre Morillon, ancien soldat du régiment colonial de l'île de France, passe à l'ordre du jour (1).

Des citoyens des Etats-Unis de l'Amérique, admis à la barre, font connaître les sentiments d'union, de fraternité et de réciprocité qui les unissent à la République française. Ils déclarent que les peuples libres du nouveau continent seront les alliés et les amis les plus fidèles de la France. Ils demandent qu'en considération des grandes occupations qui absorbent tous les moments du comité de Salut public, il soit formé une Commission particulière qui puisse s'occuper des affaires importantes que les Etats-Unis de l'Amérique ont à présenter, et de la suite des relations commerciales des deux peuples.

Les citoyens des Etats-Unis de l'Amérique sont invités à assister à la séance.

Sur la motion d'un membre [RAMEL-NOGARET (2)],

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et renvoie la pétition aux comités de Salut public et de commerce (3).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats* et des *Décrets* (1).

Une députation est introduite.

L'orateur annonce que ce sont des citoyens libres des Etats-Unis de l'Amérique. Ils félicitent la Convention sur ses travaux et la remercient du décret qu'elle a rendu le 27 brumaire, sur la proposition du comité de Salut public, par l'organe de Robespierre. Ils sollicitent la création d'une Commission qui, sous la surveillance médiatrice du comité de Salut public, s'occupera des réclamations des puissances alliées de la France, relatives aux objets commerciaux. L'orateur termine par assurer la Convention qu'elle n'a pas d'admirateurs plus zélés de ses principes et de sa Constitution républicaine, point de plus chauds amis, de plus fidèles alliés, que les citoyens des Etats-Unis de l'Amérique.

Le Président répond : « Les premiers de l'univers connu, vous avez consacré les vrais principes de la liberté. Votre amitié est chère

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 433, p. 78). D'autre part le *Moniteur universel* [n° 66 du 6 frimaire an II (mardi 23 novembre 1793), p. 268, col. 2] et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 329 du 6 frimaire an II (mardi 26 novembre 1793), p. 1523, col. 1], rendent compte de l'admission à la barre des citoyens des Etats-Unis dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

Une députation d'Américains septentrionaux, établis en France, présentent une pétition par laquelle, en félicitant la Convention de son décret du 27 brumaire, qui est le plus éclatant témoignage de la loyauté française et des sentiments de bienveillance qui animent la République à l'égard des nations alliées, ils demandent que la Convention nomme une Commission particulière pour examiner les relations commerciales de la France avec toute la grande famille qui peuple les quatre parties du monde.

RAMEL. Cette Commission existe, c'est le comité de commerce. Je demande que ce comité soit chargé de faire, en conférant avec le comité de Salut public, un prompt rapport sur cet objet important.

Cette proposition est adoptée.

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Une députation des Américains, résidant à Paris, viennent, au nom de leurs frères de l'Amérique septentrionale, féliciter l'Assemblée sur ses travaux, la remercier de son décret du 27 brumaire et lui renouveler l'expression d'attachement fraternel qui unit les deux nations.

L'orateur propose quelques mesures commerciales utiles aux deux peuples.

Les pétitionnaires sont vivement applaudis et admis aux honneurs de la séance.

La Convention charge son comité de commerce d'examiner le projet des pétitionnaires et de lui en faire un rapport après s'être concerté avec le comité de Salut public.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 148.

(2) D'après les divers journaux de l'époque.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 148.